

## Ville de Rauzan

---

**De:** Ville de Rauzan <sg@villederauzan.fr>  
**Envoyé:** mardi 7 janvier 2025 11:26  
**À:** Estelle ROUVROY  
**Objet:** Mail RAUZAN

**envoyé :** 6 janvier 2025 à 16:13  
**de :** mairie de guillac <guillac.mairie@wanadoo.fr>  
**à :** Christophe Québec <christophequebec@orange.fr>  
**objet :** RE : Mail RAUZAN

Cher Christophe,

Suite à notre entretien téléphonique, je te certifie que monsieur MOUCHET Pascal ne m'a jamais parlé au téléphone de quelque sujet que ce soit, ni de vive voix.

*Cordialement* 

**Jacky FROMENTIER**  
Maire de GUILLAC

**Mairie de GUILLAC**  
**2 Capéranie**  
**33420 GUILLAC**  
**Tél: 05.57.84.52.28**

*Horaires d'ouverture:*  
*Lundi : 14h-18h*  
*Jeudi: 8h30-12h30*  
*14h-18h*

## Ville de Rauzan

---

**De:** Ville de Rauzan <sg@villederauzan.fr>  
**Envoyé:** mardi 7 janvier 2025 11:22  
**À:** Estelle ROUVROY  
**Objet:** Rauzan

**envoyé :** 6 janvier 2025 à 21:25  
**de :** Gerasimo Patrick <patrick.gerasimo@orange.fr>  
**à :** Christophe QUEBEC <christophequebec@orange.fr>  
**objet :** Re: Rauzan

Bonsoir Monsieur le Maire

Voici un nouveau mail identique au texto que je vous ai envoyé hier

Mr Pascal Mouchet ne m'a pas appelé pour évoquer la  
cérémonie du 11 novembre avant le 4 décembre 2024.

Cordialement

ANNEE	ACTIONS	NATURE DES TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX	MONTANT ELIGIBLE	CONSEIL DEPARTEMENTAL			Reste à financer
					Subvention classique (1)	Subvention Convention	Modalités d'intervention et Services concernés	
Année 1	FICHE N°1A _ RUE DU PONT LONG	<b>INSTALLATIONS DE CHANTIER / TRAVAUX PREPARATOIRES</b>						
		Installation de chantier / signalisation	5 250,00	100 000,00	30 000,00		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Bordures et Caniveaux - Plafond travaux HT par an 100 000 € Taux de subvention maximum 30 %	
		Panneau d'information	525,00					
		Etablissement des dossiers d'exécution et DOE	525,00					
		Constat huissier	525,00					
		<b>TERRASSEMENT / DEMOLITIONS</b>						
		Démolition de bordures et/ou caniveaux y/c évacuation	819,00					
		Démolition de revêtements sur emprise trottoirs y/c évacuation	1 575,00					
		Implantation / piquetage	525,00					
		Rabotage de chaussée existant (sur 6cm d'ép) y/c évacuation	1 050,00					
		Réglage et compactage des fonds de forme	1 050,00					
		Purges sous enrobé à refaire	2 500,00					
		<b>AMENAGEMENTS VOIES / STATIONNEMENTS / CHEMINEMENTS</b>						
		<b>Voie en enrobé</b>						
		Reprofilage	1 575,00	61 000,00	21 350,00		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Aménagement de bourg - Plafond travaux HT 61 000 € - taux de subvention maximum 35 %	
		Enrobé Grenailé pour couche de roulement (type BBSG 0/10) (ép.	4 200,00					
		Pavage en pierre naturelle						
		Concassé 20/40 pour couche de fondation (ép. 0,20 m)	1 575,00					
		Lit de pose (ép. 3 à 4 cm)	420,00					
		Pavés à joints maçonnés	11 550,00					
		<b>Plantations</b>						
		Fourniture et plantation de plante grimpante y/c paillage	1 260,00					
		<b>MOBILIER</b>						
		Mise en œuvre d'une fixation d'une structure pour plante grimpante	4 200,00					
		<b>Bordures</b>						
		Caniveaux Pierre Calcaire	2 173,50					
		<b>Signalisation</b>						
		Signalisation horizontale y/c bande de guidage	1 500,00					
		Nettoyage des surfaces	500,00					
		<b>RESEAUX</b>						
		Ouverture de tranchées de réseaux divers, y/c évacuation et remblaiement	360,00					
		Réseaux EP	31 500,00					
		<b>Enfouissement réseaux telecom</b>						
		Enfouissement réseaux telecom	1 890,00	26 617,50	6 654,00		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Enfouissement des réseaux - Plafond travaux HT 80 000€ - taux de subvention maximum 25 %	
	Sous total fiche action 1 A		77 047,50	187 617,50	58 004,00	0,00		

ANNEE	ACTIONS	NATURE DES TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX	MONTANT ELIGIBLE	CONSEIL DEPARTEMENTAL		Reste à financer	
					Subvention classique (1)	Subvention Convention		Modalités d'intervention et Services concernés
	FICHE N°1B _ PLACE DE LA HALLE	<b>INSTALLATIONS DE CHANTIER / TRAVAUX PREPARATOIRES</b> Installation de chantier / signalisation Panneau d'information Etablissement des dossiers d'exécution et DOE Constat huissier	5 250,00 525,00 525,00 525,00	58 375,00				
		<b>TERRASSEMENT / DEMOLITIONS</b> Démolitions diverses Démolition de revêtements sur emprise trottoirs y/c évacuation Implantation / piquetage Réglage et compactage des fonds de forme Remblais d'apport pour mise à la côte des fonds de forme	2 100,00 27 090,00 525,00 9 030,00 3 160,50					
		<b>AMENAGEMENTS VOIES / STATIONNEMENTS / CHEMINEMENTS</b> <b>Voie en enrobé</b> Reprofilage Fourniture et pose d'un géotextile anti contaminant Concassé 20/40 pour couche de fondation (ép. 0,20 m) Mélange terre pierre (ép. 0,20 m) Lit de pose (ép. 3 à 4 cm) Revêtement dalles alvéolaires engazonnées <b>Pavage en pierre naturelle</b> Concassé 20/40 pour couche de fondation (ép. 0,20 m) Lit de pose (ép. 3 à 4 cm)	4 252,50 462,00 6 930,00 7 392,00 1 848,00 46 200,00 5 591,25 1 491,00					
		Pavés à joints maçonnés <b>Béton décoratif</b> Fourniture et pose d'un géotextile anti contaminant GNT 0/20 pour couche de fondation/base trottoirs (ép. 20 cm) Revêtement en béton décoratif	41 002,50 929,25 20 576,25 74 340,00	41 002,50	9 000,00	Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Aménagement de sécurité - Plafond travaux HT 22 500€ - taux de subvention maximum 40 %		
		<b>Bordures</b> Bordure béton profil T2 finition bouchardée teinte beige <b>Signalisation</b> Signalisation horizontale y/c bande de guidage Signalisation verticale Nettoyage des surfaces	6 090,00 3 150,00 3 150,00 1 050,00					
		<b>PLANTATIONS</b> <b>Terrassements</b> Ouverture des fosses de plantation d'arbres tige 1.5x1.5x1.5 m Ouverture des fosses de plantation des massifs arbustifs et vivaces Amendement et mise en œuvre de terre végétale stockée pour fosse Amendement et mise en œuvre de terre végétale stockée pour fosse Fourniture et plantation d'arbres tiges 16/18 y/c paillage et tuteurage Fourniture et plantation d'un massif arbustif y/c paillage <b>MOBILIER</b> Corbeille Bancs Potelets fixes Potelets amovibles manuellement Blocs roues en bois Signalétique informationnelle Clou de jalonnement Arceau vélo 1m	2 232,56 441,00 1 594,69 315,00 8 505,00 1 260,00 2 520,00 4 725,00 1 365,00 3 150,00 1 071,00 2 000,00 5 481,21 3 465,00	38 125,46	52 500,00	Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Aide spécifique CAB - Plafond travaux HT 150 000 € - taux de subvention maximum 35 % -		
		<b>RESEAUX</b> Grilles avaloirs Regard 40x40 avec cadre garnissable Ouverture de tranchées de réseaux divers, y/c évacuation et remblaiement  Enfouissement réseaux telecom	3 900,00 1 650,00 4 945,00  24 727,50			Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Enfouissement des réseaux - Plafond travaux HT 80 000€ - taux de subvention maximum 25 %		
	Sous-total fiche action 1 B		346 533,21	137 502,96	9 000,00	52 500,00		
<b>total année 1</b>			423 580,71	325 120,46	67 004,00	52 500,00	<b>4 demandes à déposer</b>	

ANNEE	ACTIONS	NATURE DES TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX	MONTANT ELIGIBLE	CONSEIL DEPARTEMENTAL		Reste à financer
					Subvention classique (1)	Subvention Convention	
					Modalités d'intervention et Services concernés		
Année 2	FICHE N°1C _ GRAND RUE	<b>INSTALLATIONS DE CHANTIER / TRAVAUX PREPARATOIRES</b>					
		Installation de chantier / signalisation	5 250,00				
		Panneau d'information	525,00				
		Implantation / piquetage	525,00	82 246,50	21 350,00		
		Etablissement des dossiers d'exécution et DOE	525,00				
		Constat huissier	525,00				
		<b>TERRASSEMENT / DEMOLITIONS</b>					
		Démolitions diverses	2 100,00				
		Démolition de bordures et/ou caniveaux y/c évacuation	4 872,00	110 796,00	30 000,00		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Bordures et Caniveaux - Plafond travaux HT par an 100 000 € Taux de subvention maximum 30 %
		Démolition de revêtements sur emprise trottoirs y/c évacuation	21 577,50				
		Réglage et compactage des fonds de forme	7 192,50				
		Purges sous enrobé à refaire	5 250,00				
		Remblais d'apport pour mise à la côte des fonds de forme	2 829,75				
		<b>AMENAGEMENTS VOIES / STATIONNEMENTS / CHEMINEMENTS</b>					
		<b>Enrobé</b>					
		GNT 0/31,5 pour couche de fondation / base voirie (ép. 0,20 m)	15 015,00				
		Enrobé Grenailé pour couche de roulement (type BBSG 0/10) (ép. 0,06m)	54 600,00				Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Aménagement de bourg - Plafond travaux HT 61 000 € - taux de subvention maximum 35 %
		<b>Pavage en pierre naturelle</b>					
		Concassé 20/40 pour couche de fondation (ép. 0,20 m)	2 756,25	28 953,75	9 000,00		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Aménagement de sécurité - Plafond travaux HT 22 500€ - taux de subvention maximum 40 %
		Lit de pose (ép. 3 à 4 cm)	735,00				
		Pavés à joints maçonnés	20 212,50				
		<b>Béton décoratif</b>					
		Fourniture et pose d'un géotextile anti contaminant	199,50				
		GNT 0/20 pour couche de fondation/base trottoirs (ép. 20 cm)	2 992,50				
		Revêtement en béton décoratif	15 960,00				
		<b>Bordures</b>					
		Caniveaux Pierre Calcaire	10 395,00				
Signalisation horizontale y/c bande de guidage	3 150,00						
Signalisation verticale	3 150,00						
<b>PLANTATIONS</b>							
<b>Terrassements</b>							
Ouverture des fosses de plantation d'arbres tige 1.5x1.5x1.5 m	514,50						
Ouverture des fosses de plantation des massifs arbustifs et vivaces prof. 0.30 m	110,25						
Fourniture et mise en œuvre de terre végétale sur les espaces de reprises d'engazonnement	714,00						
Fourniture et plantation d'arbres tiges 16/18 y/c paillage et tuteurage	1 890,00						
Fourniture et plantation d'un massif arbustif y/c paillage	315,00						
<b>MOBILIER</b>							
Corbeille	1 890,00						
Bancs	3 150,00						
Arceau vélo 1m	693,00						
Potelets fixes	12 285,00						
Clou de jalonnement	9 560,25						
<b>RÉSEAUX</b>							
Ouverture de tranchées de réseaux divers, y/c évacuation et remblaiement	7 465,50						
Réseaux EP	1 732,50						
Grilles avaloires	2 047,50						
Regard 40x40 avec cadre garnissable	866,25						
<b>Enfouissement réseaux telecom</b>	37 327,50	37 327,50	9 331,00		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Enfouissement des réseaux - Plafond travaux HT 80 000€ - taux de subvention maximum 25 %		
Sous-total fiche action 1 C		260 898,75	259 323,75	69 681,00	0,00		
<b>total année 2</b>		260 898,75	259 323,75	69 681,00	0,00	<b>4 demandes à déposer</b>	

Tableau de programmation CAB  
Commune de RAUZAN

ANNEE	ACTIONS	NATURE DES TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX	MONTANT ELIGIBLE	CONSEIL DEPARTEMENTAL		Reste à financer	
					Subvention classique (1)	Subvention Convention		Modalités d'intervention et Services concernés
Année 3	FICHE N°2 ... ABORDS CHÂTEAU	<b>INSTALLATIONS DE CHANTIER / TRAVAUX PREPARATOIRES</b>						
		Installation de chantier / signalisation	5 250,00	35 082,00	10 500,00			
		Panneau d'information	525,00					
		<b>Implantation / piquetage</b>	1 575,00					
		Etablissement des dossiers d'exécution et DOE	525,00					
		Constat huissier	1 575,00					
		<b>TERRASSEMENT / DEMOLITIONS</b>						
		Démolitions diverses	2 100,00					
		Démolition de revêtements sur emprise trottoirs y/c évacuation	13 200,00				Direction des Coopération et du Développement des Territoires - SACSU - Bourges et Vallées - Plafond travaux HT par an 100 000 € - Taux de subvention maximum 20 %	
		Réglage et compactage des fonds de forme	4 200,00					
		<b>AMENAGEMENTS VOIES / STATIONNEMENTS / CHEMINEMENTS</b>						
		<b>Pavage en pierre naturelle</b>						
		Concassé 20/40 pour couche de fondation (ép. 0,20 m)	2 205,00	25 263,00	8 750,00		Direction des Coopération et du Développement des Territoires - SACSU - FDAVC - Plafond travaux HT 25 000€ - taux de subvention maximum 35% (Sous réserve d'apparition dans le tableau de classement de la voirie communale au moment du dépôt)	
		Lit de pose (ép. 3 à 4 cm)	588,00					
		Pavés à joints maçonnés	16 170,00					
		Emmarchements	4 725,00					
		<b>Cheminement en béton désactivé</b>						
		Fourniture et pose d'un géotextile anti contaminant	651,00					
		GNT 0/20 pour couche de fondation/base trottoirs (ép. 20 cm)	9 765,00					
		Revêtement en béton désactivé	39 680,00					
		<b>Cheminement en grave</b>						
		Fourniture et pose d'un géotextile anti contaminant	966,00	113 377,00	25 000,00		Service Patrimoine - Dispositif - Abords des monuments historiques - sous réserve de prise en compte de la dimension écologique du projet et de la prise en compte du contexte paysager. - Taux jusqu'à 25 % suivant la qualité paysagère et environnementale du projet - Plafond dépenses éligibles par an 120 000 €	
		GNT 0/20 pour couche de fondation/base trottoirs (ép. 20 cm)	14 490,00					
		Fourniture et installation d'une volige acier en bordure de cheminement	11 025,00					
		Revêtement en grave stabilisée	36 800,00					
		<b>PLANTATIONS</b>						
		<b>Terrassements</b>						
		Ouverture des fosses de plantation d'arbres tige 1.5x1.5x1.5 m	1 785,00					
		Ouverture des fosses de plantation des massifs arbustifs et vivaces prof. 0.50 m	8 925,00					
		Apport de terre végétale pour fosse de plantation d'arbre tige 3m3	1 275,00					
Apport de terre végétale pour fosse de plantation des massifs arbustifs et vivaces, epaisseur 50cm	6 375,00							
<b>Plantations</b>								
Elagage arbres existants	1 581,00	67 566,00	21 350,00		Direction des Coopération et du Développement des Territoires - SACSU - Aménagement de bourg - Plafond travaux HT 61 000 € - taux de subvention maximum 35 %			
Fourniture et plantation d'arbres tiges 16/18 y/c paillage et tuteurage	7 650,00							
Fourniture et plantation d'un massif arbustif y/c paillage	15 300,00							
<b>MOBILLIER</b>								
Corbeille	1 260,00							
Bancs	12 600,00							
Blocs roues en bois	315,00							
Signalétique informationnelle	10 500,00							
<b>Entretien des plantations</b>								
Entretien soigné des plantations	6 120,00							
Arrosage des arbres, cèpées et baliveaux, tous les 15 jours pendant 4 mois	840,00							
<b>RÉSEAUX</b>								
Ouverture de tranchées de réseaux divers, y/c évacuation et remblaiement	4 819,50							
Réseaux EP	3 465,00							
Grilles avaloires	2 047,50							
Enfouissement réseaux telecom	19 372,50	19 372,50	4 843,00		Direction des Coopération et du Développement des Territoires - SACSU - Enfouissement des réseaux - Plafond travaux HT 80 000€ - taux de subvention maximum 25 %			
<b>Total année 3</b>			270 245,50	260 660,50	70 443,00	0,00		
			270 245,50	260 660,50	70 443,00	0,00		

5 demandes à déposer

ANNEE	ACTIONS	NATURE DES TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX	MONTANT ELIGIBLE	CONSEIL DEPARTEMENTAL		Reste à financer
					Subvention classique (1)	Subvention Convention	
					Modalités d'intervention et Services concernés		
Année 4	FICHE N°3 ABORDS ECOLE	<b>INSTALLATIONS DE CHANTIER / TRAVAUX PREPARATOIRES</b>					
		Installation de chantier / signalisation	5 250,00				
		Panneau d'information	525,00				
		Implantation / piquetage	525,00				
		Etablissement des dossiers d'exécution et DOE	525,00				
		Constat huissier	525,00				
		<b>TERRASSEMENT / DEMOLITIONS</b>					
		Démolitions diverses	2 100,00				
		Démolition de bordures et/ou caniveaux y/c évacuation	525,00	50 880,00	15 264,00		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Bordures et Caniveaux - Plafond travaux HT par an 100 000 € Taux de subvention maximum 30 %
		Démolition de revêtements sur emprise trottoirs y/c évacuation	32 820,00				
		Réglage et compactage des fonds de forme	2 310,00				
		Rabotage de chaussée existant (sur 6cm d'ép) y/c évacuation	4 998,00				
		<b>AMENAGEMENTS VOIES / STATIONNEMENTS / CHEMINEMENTS</b>					
		Voie en entrobé	8 775,00	29 103,00	8 750,00		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - FDAVC - Plafond travaux HT 25 000€ - taux de subvention maximum 35% (Sous réserve d'apparition dans le tableau de classement de la voirie communale au moment du dépôt)
		Reprofilage	1 050,00				
		Entrobé noir pour couche de roulement (type BBSG 0/10) (ép. 0,06m)	14 280,00				
		<b>Pavage en pierre naturelle</b>					
		Concassé 20/40 pour couche de fondation (ép. 0,20 m)	315,00				
		Lit de pose (ép. 3 à 4 cm)	84,00				
		Pavés à joints maçonnés	2 310,00				
		<b>Bordures</b>					
		Bordure béton profil T2 finition bouchardée teinte beige	6 300,00				
		Bordure Pierre Calcaire	3 192,00				
		<b>Signalisation</b>					
		Signalisation horizontale y/c bande de guidage	6 300,00				
		Signalisation verticale	1 575,00				
		<b>PLANTATIONS</b>					
		<b>Terrassements</b>					
Ouverture des fosses de plantation d'arbres tige 1.5x1.5x1.5 m	744,19	99 627,52	21 350,00		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Aménagement de bourg - Plafond travaux HT 61 000 € - taux de subvention maximum 35 %		
Ouverture des fosses de plantation des massifs arbustifs et vivaces prof. 0.30 m	2 756,25						
Fourniture et mise en œuvre de terre végétale sur les espaces de reprises d'engazonnement	4 000,50						
<b>Plantations</b>							
Fourniture et plantation de plante grimpante y/c paillage	3 969,00						
Fourniture et plantation d'arbres tiges 16/18 y/c paillage et tuteurage	2 835,00						
Fourniture et plantation d'un massif arbustif y/c paillage	4 630,50						
<b>Mobilier</b>							
Mise en œuvre d'une fixation d'une structure pour plante grimpante type treillis métallique	7 980,00						
Corbeille	3 150,00						
Bancs	6 300,00						
<b>Signalétique patrimoniale</b>							
Potelets amovibles manuellement	1 575,00						
Potelets fixes	1 501,50						
Clou de jalonnement	1 784,58						
<b>RÉSEAUX</b>							
Ouverture de tranchées de réseaux divers, y/c évacuation et remblaiement	1 575,00						
Réseaux EP	5 775,00						
Sous total fiche action 3			144 435,52	179 610,52	45 364,00	0,00	

ANNEE	ACTIONS	NATURE DES TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX	MONTANT ELIGIBLE	CONSEIL DEPARTEMENTAL		Reste à financer	
					Subvention classique (1)	Subvention Convention		Modalités d'intervention et Services concernés
	FICHE ACTION N°4 - ABORDS DU COLLEGE	<b>INSTALLATIONS DE CHANTIER / TRAVAUX PREPARATOIRES</b> Installation de chantier / signalisation Panneau d'information Implantation / piquetage Etablissement des dossiers d'exécution et DOE Constat huissier  <b>TERRASSEMENT / DEMOLITIONS</b> Démolitions diverses Démolition de bordures et/ou caniveaux y/c évacuation Démolition de revêtements sur emprise trottoirs y/c évacuation Rabotage de chaussée existant (sur 6cm d'ép) y/c évacuation Réglage et compactage des fonds de forme Purgés sous enrobé à refaire  <b>AMENAGEMENTS VOIES / STATIONNEMENTS / CHEMINEMENTS</b> <b>Voie en enrobé</b> Reprofilage Enrobé Grenailé pour couche de roulement (type BBSG 0/10) (ép.  <b>Pavage en pierre naturelle</b> Concassé 20/40 pour couche de fondation (ép. 0,20 m) Lit de pose (ép. 3 à 4 cm) Pavés à joints maçonnés  <b>Cheminement en grave</b> Fourniture et pose d'un géotextile anti contaminant GNT 0/20 pour couche de fondation/base trottoirs (ép. 20 cm) Revêtement en grave stabilisée Caniveaux béton type CS1 Bordures béton Voliges fosses végétales <b>Signalisation</b> Signalisation horizontale y/c bande de guidage Signalisation verticale Nettoyage des surfaces  <b>PLANTATIONS</b> <b>Terrassements</b> Ouverture des fosses de plantation d'arbres tige 1.5x1.5x1.5 m Ouverture des fosses de plantation des massifs arbustifs et vivaces Amendement et mise en œuvre de terre végétale stockée pour fosse Amendement et mise en œuvre de terre végétale stockée pour fosse  <b>Plantations</b> Fourniture et plantation de plante grimpante y/c paillage Fourniture et plantation d'arbres tiges 16/18 y/c paillage et tuteurage Fourniture et plantation d'un massif arbustif y/c paillage  <b>Mobilier</b> Corbeille Signalétique patrimoniale (panneaux, marquages au sol) Cloture Portail  <b>RÉSEAUX</b> Ouverture de tranchées de réseaux divers, y/c évacuation et remblaiement Clou de jalonnement <b>Entretien des plantations</b> Entretien soigné des plantations Arrosage des arbres, cépées et baliveaux, tous les 15jours pendant 4	5 250,00 525,00 525,00 525,00 525,00  2 100,00 735,00 708,75 6 300,00 3 150,00 5 250,00  6 063,75 16 170,00  1 732,50 462,00 12 705,00  262,50 3 937,50 13 125,00 3 990,00 5 838,00 4 200,00  6 000,00 3 150,00 1 050,00  4 713,19 2 388,75 3 366,56 1 706,25  510,00 17 955,00 6 300,00  1 260,00 6 300,00 1 250,00 3 000,00  2 362,50 11 812,50  1 920,00 1 596,00	165 629,75	33 125,00	Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Abords de collège - Taux de 20% suite avis de la direction des collèges - Plafond dépenses éligibles maximales par an 1 500 000 €		
	Sous-total fiche action 4		170 720,75	165 629,75	33 125,00	0,00		
	FICHE ACTION N°5 - LE VIEUX BOURG	<b>AMENAGEMENTS VOIES / STATIONNEMENTS / CHEMINEMENTS</b> <b>Bordures</b> Emmarchements  <b>PLANTATIONS / MOBILIER</b> Signalétique patrimoniale	31 500,00  5 250,00					
	Sous-total fiche action 5		36 750,00	0,00	0,00	0,00		
	<b>total année 4</b>		351 906,27	345 240,27	78 489,00	0,00	<b>4 demandes à déposer</b>	
	<b>TOTAL GENERAL CAB</b>		1 306 631,23	1 190 344,98	285 617,00	52 500,00		
	(1) Les subventions varieront en fonction du CDS de l'année du vote des aides en commission permanente							





# CHARTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE 2025

## **I A MISE EN ŒUVRE DU CMJ**

### **Article 1- Les objectifs**

Le CMJ a pour but d'impliquer les jeunes dans la vie de la commune.

Il permet de prendre en compte la parole des jeunes conseillers et de les sensibiliser à la citoyenneté.

### **Article 2-La durée du mandat**

Les membres du CMJ sont élus pour une durée de 22 mois de septembre à juin en N+1.

### **Article 3-La composition**

Le CMJ sera composé de 15 conseillers au maximum. Il n'y a pas de minimum imposé. Ils seront issus des classes de CM1 et CM2 pour les élèves de l'école primaire de Rauzan, et de 6ème et 5ème pour les élèves du collège Pierre Martin. Le Maire ou un membre du conseil municipal désigné par le Maire, sera membre de droit du CMJ.

## **II L'ORGANISATION DES ELECTIONS**

### **Article 4-Les informations préélectorales**

Après l'accord du proviseur du collège ainsi que de la directrice de l'école primaire, la campagne électorale se déroulera dans les établissements, 2 semaines avant la date des élections.

### **Article 5-Le dépôt de candidature**

Les candidats devront remplir une fiche de candidature qu'ils devront retirer et déposer au sein de la Mairie de Rauzan.

Toute candidature devra être accompagnée d'une autorisation parentale.

Les dates de retrait des fiches de candidature, des dépôts de candidature, de début de campagne et des élections, seront communiqués via les réseaux sociaux de la Mairie.

Les dates seront précisées avant chaque élection.

### Article 6-Les conditions d'éligibilité et de participation au scrutin.

Les élections seront ouvertes :

#### Pour les candidats :

À tous les élèves qui sont scolarisés dans des établissements publics ou privés, ayant leur résidence principale sur la commune de Rauzan, fréquentant les classes de CM1, CM2, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> et ayant l'autorisation parentale.

#### Pour les électeurs :

À tous les élèves qui sont scolarisés dans des établissements publics ou privés, ayant leur résidence principale sur la commune de Rauzan, et fréquentant les classes de CM1, CM2, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

### Article 7-Le déroulement du scrutin

L'élection se fera par scrutin uninominal à un tour.

Le jour du scrutin, les électeurs devront passer par l'isoloir qui sera installé dans la Mairie et signer la liste d'émargement.

### Article 9- Le dépouillement et la proclamation des résultats

Le dépouillement se fera après l'heure de fermeture du bureau de votes.

Il sera effectué par 3 personnes : le président du Bureau, le ou la secrétaire, et le service civique.

Une fois le dépouillement terminé, le procès-verbal devra être complet et transmis en Mairie.

La proclamation des résultats sera annoncée par M. le Maire, une publication sera faite sur tous les supports de communication de la Mairie.

Seront élus, les candidats qui auront obtenu la majorité des résultats.

## **III LE FONCTIONNEMENT DU CMJ**

### Article 10-Le budget

Le budget du fonctionnement du CMJ sera pris sur le budget de la Maire, la somme de 1500 € sera allouée.

### Article 11- tenue des séances

Le CMJ se réunira tous les vendredis avant chaque vacances scolaires dans la salle du conseil municipal, une convocation sera envoyée à chaque membre du CMJ par mail.

Lors des séances, les projets du CMJ seront abordés, et un compte rendu sera fait et envoyé à chaque membre.

La charte a été approuvée après lecture par M. Le Maire

Le

Le Maire,

Christophe QUEBEC.

# CONVENTION DE MUTUALISATION DU MINIBUS DE RAUZAN

## *Logo des communes adhérentes*

### PRÉAMBULE

Aux termes de l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune.

Il en résulte donc que des conventions peuvent être conclues entre plusieurs communes pour assurer la mise en œuvre d'une mission de service public, ceci sous réserve que les prestations n'interviennent pas dans un secteur concurrentiel soumis à la réglementation des marchés publics.

La commune de Rauzan, propriétaire d'un minibus de 9 places, propose donc de mutualiser ce minibus pour offrir un service de transport aux personnes sans véhicules ou dans l'incapacité de le conduire, étant précisé qu'il n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Il est accessible aux mineurs de 16 à 18 ans avec une autorisation parentale.

Ce service de mobilité solidaire fonctionne toute l'année les lundis, mercredis et jeudis de 8h à 18h du domicile des personnes aux destinations suivantes :

- La santé pour toutes destinations
- Les marchés de Branne et Castillon
- Les commerces du territoire de la Communauté de Communes Castillon/Pujols
- Les gares de Castillon et Libourne
- L'insertion sociale (France Travail, Mission Locale)

Le minibus ne sera pas en service les week-end et jours fériés.

Cette coopération inclut la participation commune de l'entretien du véhicule détaillée à l'article 8 de la présente convention.

La Commune de RAUZAN, représentée par son Maire, Christophe QUEBEC, autorisé par délibération n°                    en date du

La Commune de ST FLORENCE, représentée par son Maire, David AMBLEVERT, autorisé par délibération n°                    en date du

La Commune de CABARA, représentée par son Maire, Thierry BLANC, autorisé par délibération n°                    en date du

La Commune de ST VINCENT DE PERTIGNAS, représentée par son Maire, Pierre GAUTHIER, autorisé par délibération n°                    en date du

La Commune de ST JEAN DE BLAIGNAC, représentée par son Maire, Bernard GAUTHIER, autorisé par délibération n°                    en date du

Il a donc été convenu ce qui suit :

## **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

Chaque commune s'engage à faire le nécessaire pour trouver au moins 1 bénévole pour la conduite du minibus, qui devra fournir la copie de son permis de conduire, ainsi qu'un certificat médical de moins de 3 mois

Seuls les bénévoles de chaque commune pourront conduire le minibus

Chaque commune doit participer aux frais de fonctionnement du minibus tels que assurances, contrôle technique, carburants, entretien, frais de bureautique, frais du personnels.

## **Article 2 : Missions**

Le minibus sera mis à la disposition des habitants des différentes communes pour :

- La santé pour toutes destinations
- Les marchés de Branne et Castillon
- Les commerces du territoire de la Communauté de Communes Castillon/Pujols
- Les gares de Castillon et Libourne
- L'insertion sociale (France Travail, Mission Locale)

## **Article 3 : Entrée en vigueur, durée de la présente convention, dénonciation**

La présente convention entre en vigueur au jour de la signature de toutes les communes signataires.

La mutualisation du minibus entre les communes signataires ne peut se concevoir que si elle s'inscrit dans la durée.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## **Article 4 : Fréquence**

Dans un premier temps, les transports se feront les lundis, mercredis et jeudis. Cette fréquence pourra être augmentée ou réduite en fonction de la demande.

Aucun minima n'est requis, par conséquent le minibus pourra partir pour une seule personne.

## **Article 5 : Mineurs**

Les mineurs de 16 à 18 ans seront acceptés avec une autorisation parentale. Le minibus ne pourra être utilisé par les mineurs que pour les destinations préétablies par cette convention.

## **Article 6 : Personnes à mobilité réduite**

Les personnes en situation de handicap ne pourront être acceptées, le minibus n'étant pas équipé pour l'accueil d'un fauteuil roulant.

## **Article 7 : Restrictions**

L'accès au service du minibus est réservé aux personnes, qui ne possèdent pas de moyen de locomotion, ou sont dans l'incapacité de se déplacer par leurs propres moyens.

## Article 8 : Conditions, gestion & participation

Chaque commune adhérente devra :

- S'engager à rechercher 1 voire 2 bénévoles pour la conduite du minibus
- Participer aux frais de fonctionnement du minibus en N+1. Ces frais correspondent aux frais d'entretien du minibus, assurances, coût agents Rauzan (Mme COMBE pour le fonctionnement, Mme DEPOUTOT pour la refacturation). Ces frais seront proratisés par habitant et par commune.
- Participer aux remboursements du carburant à chaque fin de trimestre échu (les frais de carburant seront divisés au prorata de l'utilisation par chaque commune suivant le nombre de passagers et leur domiciliation), frais de publicité, frais divers (papier, affranchissement, distribution,.....). Ces frais seront proratisés par habitant et par commune.
- Chaque commune participera pour chacun de ses habitants au montant des trajets suivant le tableau ci-dessous :

NOM DE LA COMMUNE	MONTANT DE LA PERTICIPATION PAR HABITANT	MONTANT DE LA PERTICIPATION PAR COMMUNE	TRAJET
RAUZAN	5 €	5 €	- LIBOURNE (tous services)
	5 €	5 €	- COMMUNES de la CDC (tous services)
	5 €	5 €	- SAUVETERRE, TARGON (santé uniquement)
	10 €	10 €	- BORDEAUX (santé uniquement)
ST FLORENCE	5 €	5 €	- LIBOURNE (tous services)
	5 €	5 €	- COMMUNES de la CDC (tous services)
	5 €	5 €	- SAUVETERRE, TARGON (santé uniquement)
	10 €	10 €	- BORDEAUX (santé uniquement)
CABARA	5 €	5 €	- LIBOURNE (tous services)
	5 €	5 €	- COMMUNES de la CDC (tous services)
	5 €	5 €	- SAUVETERRE, TARGON (santé uniquement)
	10 €	10 €	- BORDEAUX (santé uniquement)
ST VINCENT DE PERTIGNAS	5 €	5 €	- LIBOURNE (tous services)
	5 €	5 €	- COMMUNES de la CDC (tous services)
	5 €	5 €	- SAUVETERRE, TARGON (santé uniquement)
	10 €	10 €	- BORDEAUX (santé uniquement)
ST JEAN DE BLAIGNAC	5 €	5 €	- LIBOURNE (tous services)
	5 €	5 €	- COMMUNES de la CDC (tous services)
	5 €	5 €	- SAUVETERRE, TARGON (santé uniquement)
	10 €	10 €	- BORDEAUX (santé uniquement)

- Chaque bénévole devra fournir un certificat de santé chaque année pour pouvoir conduire le véhicule
- Chaque bénévole devra produire aussi un permis de conduire en cours de validité.

Chaque commune aura à sa charge les inscriptions de ses habitants et devra en informer la mairie de Rauzan 48 h avant le départ.

La gestion du planning des conducteurs et du ramassage est centralisée et gérée par la commune de Rauzan.

### **Article 9 : Durée**

Cette convention prendra effet le .....pour une durée de 12 mois,  
renouvelable par tacite reconduction.

### **Article 10 : Engagement**

Chaque Maire s'engage à se réunir 2 fois par an pour faire le point sur l'organisation, la gestion et le fonctionnement du minibus.

**Ar**

### **Article 11 : Avenant**

Toute modification de la présente convention devra donner lieu à l'établissement d'un avenant.

### **Article 12 : organisation**

- Les bénévoles devront venir récupérer le véhicule au local technique de Rauzan, (le minibus sera prêt et les clés seront dans la boîte à clé dédiée) et le ramener systématiquement avec le plein une fois la mission terminée. Ils devront laisser les clés dans la boîte à clés prévue à cet effet au niveau du local technique.
- Les conducteurs devront remplir le carnet de bord qui sera dans le véhicule, au début et à la fin de chaque mission.
- Les bénévoles s'engagent à respecter le code de la route. En cas d'infraction, seule la responsabilité du conducteur serait prise en considération.

**Fait le :**

Pour la commune de Rauzan Le Maire	Pour la commune de Cabara Le Maire	Pour la commune de ST Jean de Blaignac Le Maire
Christophe QUEBEC	Thierry BLANC	Bernard GAUTHIER
Pour la commune de ST Florence Le Maire	Pour la commune de ST Vincent de Pertignas Le Maire	
David AMBLEVERT	Pierre GAUTHIER	